



Les Ecuries du Vieux Puits Le Bertino 56230 Questembert

Tel : Anne Josso 06/75/92/93/22 ou Willy Héteau 06/75/92/93/22 Email : edvp56@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION DU TERRAIN DE CROSS

Pour des structures équestres (Clubs, Ecuries de propriétaires ...) ou cavaliers individuels

Conditions générales

*Les cavaliers doivent justifier d'une licence fédérale pratiquant en cours de validité et pour les propriétaires individuels d'une RCPE

*Tout cavalier, club ou individuel, doit être encadré par un enseignant justifiant d'une licence fédérale pratiquant en cours de validité et de son statut d'enseignant. Si le cavalier individuel est non encadré il doit être majeur, avoir le galop5 min et muni d'une licence de compétition à jour.

*Les cavaliers devront être équipés d'une protection céphalique et d'un gilet de protection aux normes imposées par la FFE et adaptés à la pratique du cross.

*Les équidés devront bénéficier d'un minimum de protections aux membres

Les enseignants encadrant les séances sont responsables de leurs cavaliers et de leurs montures. Ils devront adapter l'entraînement en fonction du niveau de chacun et avoir pris connaissance du terrain et de l'état des obstacles franchissables ou non.

La EARL « les écuries du vieux puits » décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir durant la durée de location des installations.

Le tarif est de 15 Euros/cavalier et cheval quel que soit la durée et à régler à la réservation.

Cours particulier possible sur, RDV encadré par un moniteur du club au prix de 45€

Les réservations se font par téléphone ou par mail et ce contrat dument complété et signé avant l'accès au terrain d'entraînement.

Nom Cavalier individuel/Structure Equestre :

AdresseCode Postal.....Ville.....

Tel fixe et/ ou

PortableMail

Nombre de Cavalier :x€ soit à régler

Date de la location

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de location du cross et les accepte .Je joins mon règlement par courrier à l'ordre de EDVP si règlement par chèques ou le jour J par espèces.

Fait àle

Signature et tampon (si club) précédés de la mention « lu et approuvé »

